



Les cigarettes américaines ne seront plus « light »

Rubrique : actualités - Date : vendredi 18 août 2006

Une juge fédérale accuse les cigarettiers américains d'avoir menti sur les effets du tabac. Conséquence, il leur sera interdit d'apposer la mention « light » sur les paquets. Philip Morris conteste le jugement.

A partir du 1er janvier 2007, les cigarettiers américains n'auront plus le droit d'utiliser les termes « light » (léger) ou « ultra-light », sur leurs paquets. La juge de la juridiction de Washington a en effet interdit aux fabricants de tabac certains termes dans leurs publicités et sur leurs emballages. Elle a jugé que les cigarettiers ont menti pendant des dizaines d'années sur les effets nocifs du tabac.

La juge a suivi l'avis du gouvernement selon lequel il est maintenant incontestable que fumer des cigarettes provoque des maladies mortelles. « En dépit d'une reconnaissance en interne de ce fait, les cigarettiers ont publiquement nié et minimisé les dangers du tabac pendant des décennies », a-t-elle estimé.

Des messages sur les dangers du tabac dans les grands journaux américains

Outre le mot « light », « naturel », « faible teneur en goudron » et « tout autre terme pouvant laisser penser qu'une marque particulière de cigarette pourrait présenter un risque plus faible pour la santé » sont bannis des paquets de cigarettes.

Les fabricants de tabac seront obligés de publier des « corrections » faisant clairement état des dangers du tabac et de la composition de leurs produits. Ces informations devront être publiées sur leurs sites Internet, sur les paquets de cigarettes et dans les éditions dominicales de plusieurs grands journaux américains, à l'aide d'encarts publicitaires d'une page entière.

Des messages publicitaires d'au moins 15 secondes devront également être diffusés, au moins une fois par semaine pendant un an, sur au moins une des trois principales chaînes nationales de télévision, soit CBS, ABC et NBC.

Grâce à ce jugement, le département de la Justice a annoncé qu'il espérait « que les remèdes qui ont été imposés par la justice pourront avoir un impact positif et significatif sur la santé des Américains ».

Philip Morris veut réviser le jugement

Les fabricants de tabac n'entendent pas rester les bras croisés. Philip Morris et sa maison mère Altria vont demander une révision du jugement. Ils « considèrent que l'essentiel de la décision et de l'injonction rendues ne trouvent pas appui dans la loi et dans les preuves présentées au procès, et apparaissent enfreindre le droit exclusif du Congrès à déterminer la réglementation des produits liés au tabac ».

Les cigarettes américaines ne seront plus « light »

William S. Ohlemeyer, vice-président d'Altria, a indiqué que les deux sociétés hésitaient entre demander un nouvel examen de l'affaire au tribunal ou faire directement appel auprès d'une Cour d'appel du District de Columbia.